

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **37 (1901)**

Heft 12

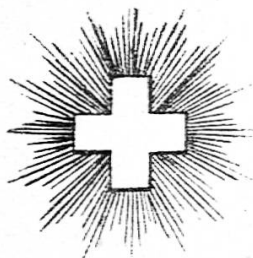
PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE: *Instituteur à la ville ou à la campagne? — Menus propos. — Chronique scolaire: Subventions à l'école primaire, Vaud. — Correspondance. — Revue des journaux. — Partie pratique: La correction des compositions. — L'écrevisse. — Travaux d'examens dans le canton de Neuchâtel. — Economie domestique: les épices. — Comptabilité. — Bibliographie.*

INSTITUTEUR EN VILLE OU A LA CAMPAGNE ?

(Suite).

Quelle différence avec la campagne ! Là, nous gardons nos élèves pendant quatre, six ou même neuf ans. Sur les 35 écoliers qui composent ma classe, il n'y en a guère que 4 qui me sont parvenus indirectement. Qu'il est ainsi facile d'étudier leurs caractères ! On connaît les qualités et les défauts de chacun, et aussi les moyens d'action à employer. Je sais qu'il suffit d'un coup d'œil pour Marie ou Laure, d'un mot pour Emile, tandis qu'Alfred exige des arguments plus consistants.

Dans les localités où la besogne est répartie entre deux ou trois collègues, il faudrait — ce n'est malheureusement pas toujours le cas — qu'ils poursuivent en bonne harmonie le but commun. Le maître qui reçoit les élèves de son collègue sait que celui-ci a travaillé de façon à pouvoir répondre de leur instruction. Il n'a pas à chercher, à tâtonner, à revenir constamment en arrière sur des sujets censés connus lors de la promotion ; il a une base sur laquelle il n'a qu'à continuer à édifier.

A la campagne, nous avons aussi l'occasion d'observer nos élèves en dehors des classes ; nous les voyons travailler, jouer ; nous connaissons plus ou moins les rapports qu'il y a entre les membres d'une même famille et entre camarades. Souvent un incident, pris sur le vif, fournit le sujet d'un entretien, d'une petite morale, qui porte bien mieux que le plus beau récit livresque. En un mot, en ville l'instituteur est un instituteur ; à la campagne, il peut être en plus un éducateur. Et si l'humble régent de village a su de ses anciens élèves se faire des amis, sa mission ne se termine pas avec

la dernière année scolaire. Ici, il donnera un bon conseil sur le choix d'une vocation; là, il réconciliera deux frères brouillés à l'occasion d'un héritage; ailleurs, c'est une jeune fille que, grâce à ses avertissements, il aura sauvée des dangers des grandes villes. En gagnant le cœur des enfants, le maître se sera aussi acquis la confiance des parents. Et plus il reste, plus le village lui devient cher, et chaque jeune homme, chaque jeune fille, qui, jadis, étaient ses élèves, deviennent autant de liens qui l'attachent à sa nouvelle patrie. Voilà un côté idéal de notre existence effacée qui compense bien les espèces trébuchantes et sonnantes qui constituent le principal avantage de l'instituteur citadin.

En ville, le contact entre maître et élèves subsiste-t-il encore après la libération? C'est presque impossible. L'instituteur est perdu dans la masse de la population; l'ouvrier, dont la journée est plus longue, le considère comme un privilégié; le petit rentier lui lance un regard oblique en songeant aux impôts et à la rubrique « instruction publique » du budget communal!

D'autre part, il faut aussi dire que Diogène lui-même avec sa lanterne n'aurait pas découvert le paradis à la campagne, et que les paysans savent, à l'occasion, se montrer sous un aspect quelque peu différent de celui des anges. Mais, en général, on sait à quoi s'en tenir avec eux : leur vraie façon de penser ne se dérobe point sous toutes sortes d'artifices de langage. On leur reproche d'être envieux à notre égard, comme on se plaint de la condescendance dédaigneuse que nous témoignent les messieurs de la ville. Eh bien! entre les deux, mon choix est vite fait : plutôt de l'envie que du dédain! Du reste, les paysans ne nous envient point notre traitement — et pour cause; ce qui les indispose à notre égard, c'est de nous voir travailler moins longtemps et moins péniblement qu'eux. La facilité, bien relative, avec laquelle nous nous accordons quelques divertissements, quelques petits « extras » y est aussi pour une large part. Reconnaissons que vraiment ils n'ont pas toujours tort. Mettons-nous une minute à leur place. Les foins vont commencer; dès les 3 heures du matin, le paysan peine à son ouvrage. A 3 heures de l'après-midi, alors qu'il n'a qu'une perspective encore bien lointaine de pouvoir se livrer au repos, il voit le jeune régent, sa journée finie, enfourcher sa bicyclette pour faire un tour. Ou bien c'est le collègue du village voisin qui vient rendre visite à son ami, et le campagnard les verra tous deux attablés à l'ombre des platanes, devisant gaiement, tandis que la chope ou le « demi » s'épuisent à petits coups. De tels contrastes, qui se produisent malheureusement, ne sont guère faits pour nous attirer beaucoup de sympathie. Par contre, si l'on sait que le régent se donne toute la peine désirable pour faire bien marcher sa classe, si la population voit qu'il y met tout son cœur, cette envie, ces frotements ne se produiront pas, ou tout au moins ne seront que passagers.

On a souvent fait grand cas des leçons particulières que l'insti-

tuteur de ville a l'occasion de donner. N'en exagérons pas la valeur. Notre labeur quotidien, en classe et surtout en dehors de celle-ci, demande une si notable dépense de nos forces intellectuelles que vouloir davantage, c'est le plus souvent se ruiner la santé. Si le maître ne possède pas une constitution à toute épreuve, il fait mieux, à mon avis, de renoncer à cet avantage si problématique.

Le séjour d'un instituteur en ville a cependant un autre avantage, bien réel celui-là, en ce qui concerne l'instruction de ses propres enfants. Un régent ne peut guère vouer ses fils à l'agriculture. En faire des domestiques ? Nous y renonçons pour des raisons faciles à comprendre ; quant à leur procurer un domaine, nos livres de mathématiques ont oublié de nous transmettre la recette pour arriver à ce résultat. Il faudra donc les faire entrer dans le commerce, dans l'enseignement ou dans une carrière libérale quelconque. C'est alors que le régent de campagne apprend à connaître la cherté des études. L'instituteur de ville s'en tire à bien meilleur compte, car ses enfants peuvent prendre leurs repas à la table de famille. Son collègue de la campagne, lui, ne sait comment nouer les deux bouts, tout en payant, tous les mois, ces désespérantes notes de pension et autres ! Que de maîtres, et certes pas des moindres, j'ai vus quitter la campagne, le village qu'ils aimaient pour pouvoir subvenir aux frais d'instruction de leurs enfants ! Et quel service l'Etat rendrait à la campagne en adoptant une progression plus rapide des augmentations par années de service ! L'instituteur de campagne verrait ainsi l'avenir de ses enfants assuré, et ne serait plus tenté de troquer ce qu'il considère comme son idéal contre une position matérielle un peu meilleure. L'attraction des villes serait considérablement diminuée, et le modeste régent de village, même celui qui est doué d'une petite pointe d'ambition, finirait par reconnaître toute la profondeur des paroles du grillon :

Pour vivre heureux, vivons cachés.

PAUL HUBER.

(Traduction libre d'un article de la *Schweizerische Lehrerzeitung*.)

MENUS PROPOS

Extrait d'un procès-verbal : — « Déclarons avoir rencontré, vers midi moins un quart, des jeunes gens du pays qui ont fait un tapage tel que nous n'avons pas hésité à le qualifier de nocturne. »

— A. Scholl avait reçu une lettre injurieuse pleine de fautes de français. Il répondit :

« J'ai reçu votre cartel, je suis l'offensé : j'ai donc le choix des armes. Je choisis l'orthographe : vous êtes un homme mort. »

— Un critique aux idées peu modernes examinait un tableau d'une école plus que moderne.

— Si c'est là de la peinture, s'écria-t-il, je ne suis qu'un imbécile.

— Je vous assure que c'est de la peinture, fit l'artiste.

— C'est vrai que tu te serais tué, si je t'avais refusé ma main ? demanda une jeune mariée.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Subventions scolaires à l'école primaire. — Les comptes de la Confédération accusent un déficit de 1724 121 fr. Dans ces conditions, quelques journaux politiques pensent que les subventions scolaires ne pourront voir le jour de sitôt ; on ne s'attend pas, paraît-il, à ce que la question soit liquidée devant les Chambres aussi vite qu'on le croyait, et il n'est pas probable qu'aucun des conseils discute avant le mois de décembre le projet qui sera déposé en juin.

VAUD. — Lausanne. Les examens écrits sont fixés, pour le canton, au 28 ou 29 mars prochain.

A Lausanne, les examens oraux auront lieu de la manière suivante :

a) Dans toutes les classes, il sera fait un examen de calcul oral.

b) L'examen portera, en outre, sur deux autres branches désignées par tirage au sort, le jour avant, au bureau de la Direction des Ecoles. Le résultat de ce tirage sera communiqué aux intéressés sous pli fermé. Ce pli sera ouvert le matin de l'examen, dans chaque classe, par un membre de la commission scolaire ou par l'expert son délégué.

c) Dans toutes les classes, il sera assigné une note pour : Tenue de tous les cahiers de l'année et écriture.

— **Théâtre.** La troupe théâtrale de Lausanne, a offert, le samedi 9 mars écoulé, aux premières classes primaires, une représentation gratuite de *l'Avare*. La belle comédie de Molière a été jouée d'une façon remarquable. M. Crouzet a détaillé le rôle d'Harpagon avec un art exquis. Nos élèves ont trouvé trop courtes les heures passées au théâtre : c'est dire quel a été leur plaisir. E. S.

Registre de classe. — La manie des changements, cette « reine et emperièrè, » aurait dit Montaigne, est fort souvent plus désagréable qu'avantageuse. Dans le domaine scolaire en particulier, une certaine stabilité est désirable. Il est cependant des améliorations que l'on peut introduire sans troubler en aucune façon le travail à accomplir ; elles constituent même un attrait parfois inattendu, une nouvelle source d'intérêt dans la marche quelque peu uniforme de l'école.

La comparaison entre le registre de classe que les instituteurs vaudois auront à leur disposition dès le commencement de l'année scolaire 1901-1902 et les trois registres en usage autrefois permet de déclarer, nous semble-t-il, qu'une simplification sensible a été apportée au travail administratif concernant l'école.

Et cependant rien de ce qui est essentiel n'a été supprimé. La façon de le présenter seule a changé ; on en est arrivé à dire beaucoup de choses en peu de mots, ou tout au moins c'est ce qu'il s'agit de faire.

Le nouveau registre est destiné à renfermer des indications utiles pour l'avenir. Ce sera le cas de celles que pourront contenir la page 38 : *Observations concernant certains élèves* (conduite, état des facultés intellectuelles ou physiques, renseignements fournis par les parents ou l'autorité), ou la page 39 : *Observations concernant la marche de la classe en général* (vacances, courses ou fêtes scolaires, épidémies, etc.).

Ces indications seront intéressantes à retrouver dans quelque vingt-cinq ou trente ans. Celles de la page 38, constituant le « livre d'individualités » d'un certain nombre d'élèves, seront, sans attendre aussi longtemps, une base de comparaison précieuse pour le corps enseignant ou l'autorité locale. L. Hz.

ÉCOLES NORMALES

Institution d'un *Prix Charles-César Dénéreaz*. — Le comité du monument C.-C. Dénéreaz a eu sa dernière séance le 17 février

1901, au nouveau bâtiment de l'École normale. A l'ordre du jour figurait la discussion sur l'emploi du solde de la souscription.

M. Magnenat, chef de service à la Banque cantonale vaudoise, caissier du comité, a tout d'abord donné lecture des comptes, qui ont été approuvés et dont voici le résumé :

<i>Aux recettes :</i>	
Montant de la souscription,	Fr. 2378 95
Intérêts au 31 décembre 1900,	» 155 55
Total,	Fr. 2534 50

<i>Aux dépenses :</i>	
Monument de Bex,	Fr. 314 50
Imprimés divers,	» 78 —
Frais de bureau,	» 19 40
Total,	Fr. 411 90

Le solde définitif est donc de Fr. 2122,60, que M. Magnenat a placé en dépôt fixe à cinq ans de terme à la Banque cantonale vaudoise.

Après une courte discussion, à laquelle prennent part MM. Troyon, Magnenat, C. Margot, G. Waldner et F. Guex, il est décidé que le prix C.-C. Dénéreaz sera accordé non à la suite d'un concours, mais à la suite des études. Il deviendra ainsi un stimulant pour les élèves, garçons et jeunes filles, aimant la musique.

Voici le règlement tel qu'il a été adopté :

Règlement du prix C.-C. Dénéreaz.

Article premier. — Sous le titre « Prix Charles-César Dénéreaz » il est institué à l'École normale¹ un prix destiné à récompenser l'élève ayant fait preuve, au cours de ses études, des meilleures dispositions musicales et de la meilleure application dans l'étude de la musique vocale et instrumentale.

Art. 2. — Les aptitudes spéciales à la direction des sociétés de chant entreront pour une large part dans l'appréciation des mérites des concurrents.

Art. 3. — En cas d'égalité de mérites, le prix peut être réparti entre deux élèves.

Art. 4. — Ce prix peut ne pas être délivré si aucun élève de la série sortante ne présente les conditions requises, c'est-à-dire ne mérite l'appréciation générale *très bien*.

Art. 5. — Ce prix sera décerné à la cérémonie annuelle de la distribution des brevets, la première fois au printemps de 1902. Il est actuellement de 80 fr. Il pourra varier suivant la hausse ou la baisse du taux de l'intérêt.

Art. 6. — Pour le cas où le prix ne serait pas accordé (art. 4), la somme sera capitalisée.

Art. 7. — Le jury est composé des professeurs de musique vocale et instrumentale et du directeur de l'École normale.

— Les archives du comité, le registre des procès-verbaux et le

¹ Le prix sera donc accordé sans distinction de sexe.

titre ont été remis au Département de l'Instruction publique et des Cultes. Le titre sera géré par le Département des Finances.

F. G.

Gratuité de l'enseignement secondaire. — Le Conseil communal d'Yverdon a admis un article du règlement scolaire disant en substance :

Les élèves dont les parents sont légalement domiciliés dans la commune sont admis gratuitement à l'École industrielle, au Collège et à l'École supérieure, cette gratuité étant d'ailleurs subordonnée à l'obtention, par l'élève, de bulletins satisfaisants.

— Une de nos abonnées nous écrit :

Permettez à une de vos abonnées de vous faire une proposition... un peu téméraire. Lausanne et le canton de Vaud tout entier se préparent à fêter dignement dans deux ans le 100^{me} anniversaire de l'entrée de ce dernier dans la Confédération. A cette occasion, ne pourrait-on pas, en souvenir de cet heureux événement, ériger un monument national sur l'une ou l'autre de nos places ? Berne a le sien, Genève également, au Jardin anglais, et Lausanne resterait en arrière ? Non, assurément. A plusieurs reprises, elle a montré que dans ses murs il y a des citoyens au cœur chaud, des patriotes à l'âme généreuse. Elle en a fait preuve encore le 10 novembre dernier, en inaugurant une statue à son grand penseur, Vinet.

Mais si ce projet d'érection devait être mis à exécution, il serait temps, semble-t-il, de se hâter pour réunir les fonds nécessaires au monument en question. Des collectes, des souscriptions s'imposent ! Voyons donc, un bon mouvement, un élan généreux, Lausannois, Lausannoises, Vaudois, Vaudoises. Et maintenant, instituteurs, institutrices des 2000 écoles du canton de Vaud, nous avons là une belle occasion de réveiller le patriotisme chez la gent écolière et d'exciter l'amour de la patrie chez tous, petits et grands !

Ne serions-nous pas fiers, et à juste titre, de voir un jour surgir en marbre ou en bronze, un souvenir perpétuel de cette belle phase de notre histoire nationale, chère et précieuse au cœur de tout Vaudois ?

E. NOTZ.

CORRESPONDANCE

Francfort-sur-le-Mein, le 2 mars 1901. — Monsieur le Rédacteur. Dans le numéro de l'*Educateur* du 9 février écoulé, M. Cambier, dans une correspondance datée de Melun, me prend à partie à cause du petit article paru dans votre numéro du 1^{er} décembre 1900 sur *Les écoles libres à l'Exposition universelle*. L'auteur de cette correspondance s'est ému très mal à propos de mon article. Il n'avait aucune raison de mettre ainsi en branle le gros bourdon de Melun. Si, en lisant mes lignes, M. Cambier avait fait taire un instant les préjugés et la rancune qu'il semble nourrir à l'égard des *Ecoles chrétiennes*, il aurait vu :

1^o Que je ne m'attaque nullement aux Ecoles laïques et que je n'établiss aucun parallèle entre celles-ci et les Ecoles congréganistes, ce qui du reste — ensuite de la demande qui m'avait été faite — ne rentrait pas dans le cadre de ma correspondance ;

2^o Que n'ayant jamais visité ni école laïque ni école congréganiste de France, je n'avais pas la prétention de porter un jugement général ou seulement partiel sur la tenue, la marche et les méthodes d'enseignement de l'une ou de l'autre catégorie de ces écoles ;

3^o Qu'aussi je me suis borné à ne parler strictement que de ce que j'avais vu et étudié à l'Exposition. Si, à ce propos, j'ai décerné à quelques groupes de travaux exposés par les Frères de la doctrine chrétienne, entre autres à la cartographie, au dessin et à la calligraphie, des éloges bien mérités — que M. C. qualifie de « dithyrambiques » — c'était mon droit. Là-dessus je n'avais pas à me soucier si cela conviendrait ou non à M. Cambier ;

4^o Qu'en indiquant le nombre des récompenses obtenues par les Ecoles chrétiennes, je ne porte pas la moindre atteinte à la justice ni à la vérité vis-à-vis des écoles laïques, ce qui est le contraire à l'égard des écoles congréganistes, car je n'ai pas signalé les 6 mentions honorables ni dit que les 57 récompenses dont il est question dans la correspondance de M. C., avaient été obtenues par *une seule* congrégation, celle de l'*Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*. Une bonne partie des congrégations enseignantes n'étaient pas mêmes représentées à l'Exposition ; la majorité s'était abstenue. Comptons donc avec celles qui y ont pris part et qui ont obtenu *ensemble* 122 récompenses. Mais pour faire plaisir à M. C., nous prendrons pour bases ses propres données statistiques.

Les Ecoles primaires officielles ont reçu 2432 récompenses et les Ecoles chrétiennes 57 seulement. Mais voici ce que M. Cambier s'est bien gardé de dire (car tout est relatif en statistique) : que le nombre des écoles officielles des deux sexes en France s'élève à 70 153 (statistique du Ministère) ; proportion du nombre des récompenses : $\frac{2\ 432}{70\ 153}$, soit 34 récompenses pour 1000 écoles. — Nombre des

écoles de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes (d'après la statistique figurant à l'Exposition), 1450 ; proportion du nombre des récompenses : $\frac{57}{1450}$, soit 39 récompenses pour 1000 écoles.

M. Cambier prétendra-t-il encore que ses chiffres défient toute critique ?

Mais ce n'est pas tout.

Par des insinuations malveillantes, M. Cambier suspecte le degré de sincérité que présentent les travaux exposés par les Ecoles chrétiennes. De quel droit s'il vous plaît ?! Au nom de quelle « Morale » ?! Est-ce que M. C. ne connaîtrait pas ce simple précepte de la vraie morale, qui dit : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même » ? Ce n'est ni à moi ni à lui d'établir un tribunal inquisitorial pour juger de la sincérité apportée dans les travaux des exposants ; cette tâche incombait uniquement au Jury préposé à ce groupe de l'Exposition. Et certes, M. C. ne doit avoir aucun motif de suspecter ce Jury, puisqu'il comptait dans son sein de nombreux instituteurs laïques, en revanche aucun membre des congrégations enseignantes.

Pendant mes nombreuses visites à l'Exposition, j'éprouvais chaque fois un sentiment indicible de bonheur et d'admiration à la vue des progrès immenses accomplis dans le vaste domaine de l'éducation des peuples, et, dans cette légitime admiration, il ne m'est jamais venu à l'idée de distinguer entre les progrès accomplis par des laïques ou des congréganistes, par des protestants ou des catholiques, par des libres-penseurs, des païens ou des mahométans, par des Français, des Russes, des Japonais ou des « Prussiens ». Au milieu de toutes ces merveilles de l'Exposition, j'ai cru à la sincérité des héros de l'intelligence et du travail, je n'y ai vu que la puissance irrésistible de la loi de progrès, et, chez les exposants, sans distinction de couleur ni de robe, qu'une grande et sublime idée commune à tous : *la perfection incessante de l'humanité par le moyen de l'éducation*.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'expression de l'attachement inébranlable que je porte à toute bonne cause, à celle de notre cher *Educateur* et à vous en particulier.

Votre fidèle et bien dévoué,

X. DUCOTTERD.

REVUE DES JOURNAUX

On lit dans le *Manuel général de l'Instruction primaire* :

« M. Magnenat raconte, dans l'*Educateur* de Lausanne, ¹ qu'un professeur de l'Université de Marburg, M. E. Koschwitz, est venu étudier sur place les parlars

¹ Voir *Educateur* 1900. n^o 44.

parisiens, désireux de s'assurer *de auditu* s'il est vrai que le Parisien ait le monopole du bien parler, comme il le croit. M. Koschwitz a entendu des littérateurs et des artistes de la Comédie Française : Zola, Rod, G. Paris, Renan, Coppée, Got, etc., Parisiens de Paris ou Parisiens de province. Ils ont lu des extraits de leurs œuvres ou déclamé des monologues ; durant quoi, M. Koschwitz, en vrai savant allemand, notait phonétiquement chaque texte. M. Koschwitz a fait les observations suivantes :

1. Il n'y a pas de différence sensible dans la manière de prononcer de ces diverses personnes, abstraction faite des provinciaux du Midi.

2. Dans les morceaux de prose, les *e* muets sont supprimés presque partout ; dans les monosyllabes *les, des, mes, tes*, etc., *e* est ordinairement fermé.

3. *l* mouillée est invariablement prononcée comme *y* dans *bayonnette*. M. le professeur Ritter, de Genève, persiste seul à lui donner son ancienne prononciation.

4. La diphtongue *oi* est quelquefois rendue par *oa*, le plus souvent par *oua*.

5. La distinction entre les longues et les brèves devient tout arbitraire ; l'accent circonflexe perd sa valeur.

6. Dans les monosyllabes en *ot*, *o* est toujours fermé ; *mot* = *maux*, *po* = *pau*, *sot* = *saut*, etc., contrairement à l'usage du Midi.

7. Dans *descendre* et ses dérivés, *des* est généralement prononcé *dé*.

8. L'influence parisienne se fait sentir dans le grassement de *r* ; dans la prononciation des mots en *-ation* (*a* long) ; en *-ble, -bre, -cle, -cre*, et autres semblables, où la liquide ne s'entend presque plus ; dans *il*, où *l* est supprimée (*ce qu'ils fond* est transcrit *ski, il l'avait* = *il avait*) ; dans le changement de *de* en *te* (de ces = *tsé*).

9. On ne fait que les liaisons indispensables.

10. Enfin, il n'existe pas, au fond, de différence entre la prononciation des Suisses romands de bonne compagnie et celle des Zola, Coppée, etc.

Notre confrère suisse, pour qui, semble-t-il, les résultats de cette enquête phonétique faite par un docteur allemand ne sauraient être douteux, a recueilli précieusement ces étonnantes constatations. La dixième surtout le comble d'aise. « Articulons bien, dit-il en terminant, donnons aux sons leurs valeurs, ne traînons pas, ne chantons pas et nous prononcerons aussi bien que qui que ce soit. » « Mais, excellent voisin, pourquoi voulez-vous corriger vos compatriotes de leur accent vaudois ? Croyez-moi, s'ils venaient à le perdre, nous autres Parisiens, lorsque nous venons nous reposer au bord de votre beau lac, nous trouverions vos Alpes moins blanches, votre Léman moins bleu et votre Yverne moins bon². »

— L'herbartisme avance à grands pas. Contentons-nous pour aujourd'hui de signaler à nos lecteurs le très important ouvrage que nous aurons à analyser plus tard : **L'éducation par l'instruction et les théories pédagogiques de Herbart**, par Marcel Mauxion, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers. Paris, chez Félix Alcan. Prix, 2 fr. 50.

Le programme des cours de vacances de l'Université d'Iéna vient de paraître. M. Guex, Directeur de *l'Éducateur*, l'enverra à toutes les personnes qui en feront la demande.

L'homme a en lui-même le moyen de se rendre libre en réprimant ses désirs.

DION BOUCHE-D'OR.

² Voilà des raisons qui, pour n'être pas strictement philologiques, n'en sont pas moins profondément humaines ! *La Réd.*

PARTIE PRATIQUE

LA CORRECTION DES COMPOSITIONS

Le sujet de la correction des compositions, abordé dans l'un des derniers numéros de l'*Educateur*, vaut la peine que l'on s'y arrête. Si beaucoup de nos collègues communiquaient au journal, ainsi que l'a fait M. Desponds, les procédés qui leur ont particulièrement bien réussi, cette première page de la partie pratique deviendrait pour nous un précieux moyen d'enseignement mutuel.

J'apporte, pour ma part, une petite pierre à l'édifice, espérant que plusieurs feront de même, soit sur ce sujet, soit sur d'autres de nature directement pratique aussi.

1° L'acquisition du style est surtout une affaire d'imitation ; il est donc préférable que le travail modèle soit présenté à l'élève avant qu'il élabore sa propre rédaction plutôt qu'après. Le livre de lecture peut, s'il s'y prête, être d'un grand secours pour cet enseignement, surtout au degré supérieur. Mieux vaut en effet prévenir les fautes que d'avoir à corriger outre mesure.

2° Il est excellent que les élèves apprennent les uns des autres ; cet échange d'idées se fera aussi, nous semble-t-il, avec plus de profit *avant* la rédaction définitive qu'*après*. En faisant lire successivement un brouillon médiocre, puis un brouillon passable, puis un bon brouillon, nous mettons en évidence les lacunes des premiers en regard du dernier. Cette opération peut se répéter pour une moitié des travaux, par exemple ; les élèves auditeurs signalent au lecteur les fautes de style, répétitions, etc., qu'il a commises ; il est constaté si le plan préparé a été suivi ; après quoi tous procèdent à la révision, puis à la copie de leur brouillon.

3° Ces précautions diminueront notablement le travail de correction ; elles n'empêcheront pas, hélas ! bien des fautes de subsister. L'élève devra, autant que possible, les trouver et les corriger lui-même. Certains signes conventionnels très simples peuvent être admis pour lui signaler tant les erreurs de style que celles d'orthographe : les mots fautifs seront soulignés ; une petite croix indiquera une ponctuation défectueuse ; un trait en travers de la ligne signifiera que des mots ont été oubliés ; une ligne pointillée, que la construction de la phrase est vicieuse ; un trait vertical dans la marge, que la partie correspondante du texte est à recopier avec les modifications que le maître y a apportées. Ces annotations sont faites au crayon.

4° Les cahiers rendus, chaque élève devra faire à l'encre rouge les corrections qui lui sont indiquées. Les phrases dont la construction est vicieuse seront relevées à la suite du travail, après amélioration de la forme.

Sans une dépense exagérée de temps, nous obtenons ainsi, de la part de l'élève, un, deux ou trois jets successifs¹ : un, si le premier

¹ Voir, à ce sujet, l'excellent ouvrage de M. Aballat : « L'art d'écrire enseigné en vingt leçons ».

brouillon est satisfaisant, deux, si la première révision a suffi, trois, si des corrections ont dû être apportées encore au travail présenté.

ERNEST BRIOD.

SCIENCES NATURELLES

L'écrevisse de rivière.

PLAN. — 1. Description. — 2. Habitat. — 3. Nourriture. — 4. Accroissement. — 5. Multiplication. — 6. Pêche.

DÉVELOPPEMENT.

Le corps de l'écrevisse est divisé en deux parties : la *partie antérieure*, qui est formée de la tête et de la poitrine ; la *partie postérieure*, qui comprend l'abdomen et la queue. En avant la tête s'allonge de manière à figurer une sorte de bec épineux. Ses yeux, très petits, taillés à facettes, sont d'une extrême mobilité. Les *antennes* extérieures, aussi longues que le corps, servent au toucher ; les plus courtes, à l'ouïe. La bouche, située en dessous, renferme deux puissantes mandibules et quatre mâchoires. Au dessus du pharynx, l'estomac, composé de fortes membranes, contient trois dents écailleuses, armées de pointes, qui facilitent la trituration de la nourriture. La tête est séparée du thorax par un sillon transversal. Une croûte dure et calcaire tient l'animal emprisonné, sans lui permettre le moindre accroissement. A cause de cette croûte — on dit aussi carapace, — les animaux de cette classe ont reçu le nom de *crustacés*.

Au thorax se rattachent cinq paires de pattes parfaitement appropriées à leur usage. La première paire est la plus caractéristique : fort grosses, terminées par deux espèces de griffes, les *pincés* servent à l'écrevisse pour arrêter sa proie et la porter à la bouche. Elle les emploie aussi comme moyen de défense. Les quatre autres paires servent à la locomotion ; chacun sait que l'écrevisse peut marcher soit en avant, soit en arrière ; mais quand elle nage, c'est toujours à reculons. Dans ce cas la queue ou battant lui est d'un grand secours ; l'animal la tient tantôt étendue, tantôt recourbée ou pliée en dessous.

L'écrevisse se plaît dans les eaux courantes et pierreuses de la plaine ou de la montagne ; le séjour dans les mares lui est funeste, elle y meurt au bout de peu de temps. Pendant le jour elle vit cachée sous les pierres, les racines d'arbres ou dans les trous qu'elle se creuse sur la berge ; la nuit elle cherche sa proie.

L'écrevisse est très vorace ; petits poissons, mollusques, larves d'insectes, chair fraîche ou pourrie, tout ce qui remue à sa portée forme la base de sa nourriture en été. A l'époque du renouvellement de la croûte, les individus déjà durcis surprennent parfois ceux dont la peau est encore assez tendre pour en faire leur proie.

Chaque année, au printemps, l'écrevisse se dépouille de son enveloppe. Sa nouvelle carapace, à ce moment très molle, n'enserme plus l'animal au point d'empêcher ses évolutions ; il profite de cet état pour grandir ; seulement cela ne dure pas longtemps, trois ou quatre jours au plus, et la croûte est redevenue solide. Cette transformation ne se fait pas sans efforts de la part de l'écrevisse ; elle entraîne souvent la perte d'une ou plusieurs pattes, qui repoussent d'ailleurs aisément.

L'écrevisse prête à muer a toujours dans l'épaisseur des parois de l'estomac deux pierres d'un bleu pâle connues sous le nom impropre *d'yeux d'écrevisses*. Le croûte une fois durcie, ces masses calcaires ont disparu ; les naturalistes inclinent à croire que leur dissolution constitue l'élément principal de la carapace.

Les crustacés se multiplient beaucoup ; chaque femelle pond de cent à deux cents œufs qui restent collés à la queue, puis aux pattes. L'éclosion a lieu en

mai ou en juin ; les jeunes écrevisses sont transparentes et très molles ; aussi ne quittent-elles leur mère que pour faire de temps en temps une excursion dans le voisinage. Petit à petit, la mère les abandonne, et quinze jours après leur naissance, il est assez rare d'en voir avec elle. — Comme les poissons, les écrevisses respirent par des branchies.

L'écrevisse est recherchée pour sa chair, qui est excellente, mais un peu indigeste. On la pêche à la main ou au filet avec une viande putréfiée comme amorce. À part l'homme, qui en fait un objet de commerce assez important dans certaines villes, ces crustacés ont à craindre la loutre, le rat aquatique, les oiseaux de rivage, même quelques poissons.

GÉNÉRALISATION : Les crustacés, le homard, la crevette, la langouste.

L^s BOUQUET.

ÉCOLES PRIMAIRES DU CANTON DE NEUCHÂTEL

Travaux officiels d'examens en 1900.

A. Dictées.

Degré supérieur.

LE MONT BLANC

a) Le Mont Blanc se découvrit soudain à nos regards, si splendidement magnifique, si en dehors des formes et des couleurs terrestres, qu'il nous sembla qu'on ouvrait devant nous à deux battants les portes du rêve. On eût dit un énorme fragment de la lune tombé là du haut du ciel.

Des nuages superbes, blancs comme la neige que frappait le soleil et qu'on n'en distinguait qu'à leur ombre, montaient et descendaient le long de la montagne, comme les anges sur l'échelle de Jacob, à travers des ruissellements de clartés, et, dépassant le sommet sublime qu'ils prolongeaient dans le ciel, semblaient, avec l'envergure de leurs ailes immenses, prendre l'essor pour l'infini. Parfois le rideau de nuages se déchirait, et par la vaste ouverture, le vieux Mont Blanc apparaissait à son balcon, et comme roi des Alpes, saluait son peuple de montagnes d'une façon affable et majestueuse.

Il daignait se laisser voir quelques minutes, puis il refermait le rideau. Ce mélange de nuages et de neige, ce chaos d'argent, ces vagues de lumière se brisant en écume de blancheur, ces phosphorescences diamantées voudraient, pour être exprimées, des mots qui manquent à la langue humaine et que trouverait le rêveur de l'Apocalypse dans l'extase de la vision : jamais plus radieux spectacle ne se déploya à nos yeux surpris, et nous eûmes à ce moment la sensation complète du beau, du grand, du sublime.

(D'après Th^{le} Gautier.)

b) C'est le soir, après le coucher du soleil, que les cimes des Alpes se montrent dans leur beauté la plus pure et la plus splendide. Le reste de la terre est dans l'ombre ; le gris du crépuscule voile les horizons des plaines ; l'entrée des gorges, au fond desquelles mugissent les eaux écumantes, est déjà noircie par la nuit. Mais là-haut, tout est lumière et joie. Les neiges, que regarde encore le soleil, en réfléchissent les rayons roses ; elles flamboient, et leur clarté paraît d'autant plus vive que l'ombre monte peu à peu, envahissant les pentes, les recouvrant comme d'une étoffe noire. A la fin, les cimes les plus élevées aperçoivent seules le soleil par dessus les courbures de la terre ; en un instant elles se sont illuminées ; on dirait des diamants jetant au loin leurs feux. Soudain, ces flammes ont disparu, elles se sont évanouies dans l'espace ; au reflet du soleil succède celui des vapeurs empourprées de l'horizon. Les montagnes s'illuminent encore une fois, mais d'un éclat plus doux. La roche dure ne semble plus exister sous son vêtement de rayons ; il ne reste qu'un mirage, qu'une lumière aérienne ; on croirait que les monts superbes se sont détachés de la terre et flottent bien haut dans l'azur du ciel.

(D'après E. Reclus.)

c) La fête de Pâques nous revient chaque année avec la saison qui fait reverdir les coteaux et pousser les fleurs du printemps.

Nos forêts, longtemps silencieuses et abandonnées, se repeuplent de nouvelles troupes de chanteurs et de musiciens emplumés, célébrant dans leurs concerts la bonté du Créateur.

La charrue tracera de nouveaux sillons sur la plaine où bientôt germera la moisson prochaine ; les froments, après avoir sommeillé sous la neige, reprendront leur croissance momentanément suspendue.

A la ville comme au village, les écoliers rêvent aux journées de soleil et de liberté ; quand les examens auront clôturé cette année scolaire, plusieurs, le cœur rempli de souvenirs précieux, quitteront pour toujours leur chère école ; d'autres, plus nombreux, y retourneront joyeux et bien décidés à profiter largement des grands bienfaits de l'instruction.

Degré moyen.

LE LIÈVRE.

a) Le lièvre habite la montagne ou la plaine, la forêt et les champs ; mais c'est dans les pays plats ou peu élevés qu'il se rencontre le plus souvent. Il ne creuse pas de terrier, il se choisit un gîte dont la situation varie avec la saison. L'été, c'est sur les coteaux exposés au nord, à l'ombre des bruyères et des vignes qu'il vient s'établir, l'hiver, au contraire, il se tient dans les lieux découverts et tournés au midi. On le trouve souvent dans un sillon, entre deux mottes de terre qui ont la même couleur que son poil ; ainsi confondu avec le sol environnant, il n'attire pas le regard. Pendant le jour, le lièvre ne bouge pas de sa retraite, à moins d'y être forcé ; mais dès que le soleil s'abaisse à l'horizon, il part pour ne rentrer que le lendemain matin.

b) Au printemps, les arbres et les plantes fleurissent. La verdure se montre partout, dans les prés, les champs, les forêts. Les fleurs s'ouvrent et répandent de doux parfums. Les oiseaux gazouillent dans les bois ; ils font leurs nids. Les petits enfants vont dans la plaine et trouvent de jolis bouquets qu'ils donneront à leurs chers parents.

Degré inférieur.

a) Jules est un bon petit écolier. Il travaille avec courage et fait bien ses tâches. Il a des cahiers propres et une belle écriture. Il est le premier de sa classe. Samedi, je lui donnerai un bon carnet. Tu es un brave enfant ; tes parents sont contents de toi.

b) J'avais des bluets sur mon chapeau. Tu tricoteras des bas. L'hirondelle mange les mouches. Nous cassions des noix. Les enfants aiment le miel. Vous achetez des gâteaux. Le drapeau suisse est rouge et blanc.

B. Rédaction.

Degré supérieur.

1. Décrivez le printemps à la campagne (Lettre).
2. Ecrire à votre instituteur pour lui dire que vous êtes malade et que le médecin ne vous laisse pas sortir. Exprimez-lui vos regrets de ne pouvoir venir à l'école.

Degré moyen.

1. Faites le portrait d'un bon camarade. Ou, mon meilleur camarade.
2. Mon école.

Degré inférieur.

1. Ecrivez une phrase dans laquelle on trouvera le verbe *aimer* à la première personne du singulier du présent. Une seconde phrase avec le même verbe à la deuxième personne du singulier du prétérit. Une troisième phrase avec le même verbe à la troisième personne du singulier du futur.

2. Ecrivez une phrase dans laquelle on trouve le mot *enfants* ; une seconde où l'on trouve le mot *poules* ; une troisième le mot *maman*. (A suivre.)

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

Épices ou condiments.

Le meilleur condiment sera toujours l'appétit, mais les gens sédentaires en manquent souvent et le temps peut leur faire défaut pour prendre l'exercice qui le donne, c'est pourquoi il est nécessaire de rehausser le goût de leurs aliments. L'oignon, l'échalotte, l'ail, le laurier, etc., sont utilisés dans ce but ; pour introduire une plus grande variété dans la saveur des mets, on est allé chercher dans les pays lointains des substances plus sapides encore que celles de nos contrées, ce sont les épices ou les condiments. Employées avec modération, les épices favorisent la digestion des estomacs paresseux en augmentant la sécrétion des sucs digestifs, cependant les inflammations d'estomac, de foie, des intestins sont le lot de ceux qui en abusent. Plus une cuisine est raffinée, plus elle augmente le nombre des condiments. Les principaux condiments sont les suivants :

Poivre. C'est la graine du poivrier, arbuste sarmenteux qui croit sans culture dans quelques îles du S.-E. de l'Asie, mais que l'on cultive pour le commerce, à Sumatra, Java, aux Antilles, à Cayenne. Sur sa tige grimpante, des fleurs en épi sont bientôt remplacées par des baies qui passent du vert au rouge, puis au noir. Comme toutes les graines ne mûrissent pas ensemble, le temps de la récolte est forcément prolongé.

Une fois cueillie, la graine est exposée au soleil quelques jours. La pellicule noire qui recouvre le grain est particulièrement âcre ; si on l'enlève par un bain plus ou moins prolongé dans l'eau salée, on obtient le poivre blanc que l'on moule pour avoir le poivre en poudre.

Le poivrier est une plante de rapport de 3-20 ans.

Autrefois toutes les épices portaient le nom de poivre. Il n'en existe pas qui soit plus falsifiée. Sa consommation est immense, surtout en Asie.

Clous de girofle. Ils proviennent du giroflier, arbuste répandu dans presque tous les pays chauds, mais cultivé surtout dans l'archipel de la Sonde, les Moluques et les îles voisines.

On ne laisse pas épanouir les fleurs, on cueille les boutons à la main pour les sécher ensuite au soleil. Il faut dix mille boutons en parfait état pour obtenir un kilo de clous ; c'est le rapport annuel moyen d'un arbre.

Nous utilisons les clous de girofle depuis un peu plus d'un siècle ; les Chinois en mâchaient pour se parfumer l'haleine, déjà trois cents ans avant J.-C.

Moutarde. On utilise comme condiment la farine obtenue en broyant un mélange de graine de moutarde blanche et de moutarde noire ; cette dernière étant la plus excitante, il suffit d'en varier la proportion pour obtenir une épice plus ou moins piquante.

Ces deux plantes sont plus abondantes dans les champs de notre pays que ne le souhaitent les agriculteurs, puisqu'ils les considèrent comme des mauvaises herbes. Dans les régions où on cultive la moutarde, les champs sont ensemencés après la moisson et la récolte mûrit encore.

La meilleure sera délayée avec de l'eau, le vinaigre en diminue la saveur ; on la conserve au frais, bien couverte.

Noix de muscade. Cette épice est appréciée dans les sauces et les soupes blanches.

Le muscadier qui la produit a un port majestueux, s'élève de 12 à 15 mètres et prospère surtout dans les îles du S.-E. de l'Asie. Le fruit offre quelque ressemblance avec la pêche ; il s'ouvre à la maturité et laisse apercevoir le noyau. Ces noyaux sont séchés lentement à un courant d'air, en les retournant tous les jours pendant deux mois. Si on les secoue au bout de ce temps, un léger bruit indique

que leur contenu est sec ; c'est le moment de les briser et de tremper l'amande dans un lait de chaux pour la conserver en parfait état avant de la livrer au commerce.

Câpres. L'arbuste qui les produit est le câprier, de nature sarmenteuse, ne dépassant pas 1,5 m. de hauteur. Il est originaire de l'Orient, mais les Provençaux font de sa culture une de leurs grandes occupations.

Au commencement de l'été, les femmes et les enfants cueillent les boutons avant que la fleur soit épanouie, puis jettent leurs récolte dans des tonneaux contenant du vinaigre de vin, légèrement salé ; jour après jour, c'est là qu'ils déposent leur cueillette en remettant toujours assez de vinaigre pour qu'il dépasse les câpres de 4 à 5 cm

Un câprier donne au maximum trois kilos de câpres ; chaque année la Provence en exporte plusieurs milliers de kilos dont la valeur moyenne est de 1 franc 50.

La saveur piquante des câpres est appréciable dans la plupart des sauces blanches.

Cannelle. Le cannellier qui la produit est originaire de Ceylan ; il est cultivé au Japon, à la Réunion, aux Antilles, au Brésil, en Egypte. C'est un arbre toujours vert de 6 à 10 m. de hauteur, dont toutes les parties sont aromatiques, si bien que ses fleurs embaument l'air à une grande distance. Son écorce est surtout précieuse ; on l'obtient en coupant les jeunes branches dont on racle l'épiderme, puis des fentes longitudinales permettent de la séparer du bois ; on la sèche ensuite à l'air et au soleil. Pour avoir des branches de la grosseur voulue, on traite le cannellier comme nos saules, c'est-à-dire qu'on le coupe chaque année, l'écorce des vieilles branches étant de qualité très inférieure.

La cannelle en poudre n'est autre que celle en bâtons qu'on a passée au moulin.

On assure que la cannelle est le condiment digeste par excellence ; c'est à elle que l'anisette et la chartreuse doivent leurs propriétés stomachiques ; elle combat efficacement la crudité de certains fruits ; en médecine, c'est un tonique et un stimulant qui lutte avec succès contre la paralysie du tube digestif.

C'est dans un lieu bien sec, à l'abri de l'air, que la cannelle doit être conservée.

Vanille. La liane qui la produit est une orchidée prospère à Java, à la Réunion, dans l'Inde occidentale ; elle est originaire du Mexique, veut un sol humide mais s'accommode mal des rayons prolongés du soleil.

Le fruit en forme de gousse répand un parfum pénétrant qui le fait utiliser dans la fabrication du fin chocolat, des crèmes, des liqueurs. Ce parfum ne se développe cependant que par la fermentation de la gousse, ce qui s'obtient en la soumettant alternativement à l'humidité et à la chaleur.

La vanille est l'objet de nombreuses falsifications dont la plus commune consiste à épuiser la gousse dans l'alcool pour utiliser cette essence dans la confiserie ou la distillerie ; le baume du Pérou, d'un prix de revient bien moindre, est ensuite employé pour redonner à cette épice le parfum qu'elle a perdu.

Ad. DÉVERIN-MAYOR.

COMPTABILITÉ

Compte d'un armateur.

M. Kergomec, armateur à Painpol, a armé la « Vigilante » pour la pêche à la morue, en Islande. Il a engagé 24 pêcheurs et un capitaine ; il donne aux premiers f. 0,22 par morue pêchée et au capitaine f. 1900. — La « Vigilante » est un trois-mâts valant f. 135 000. Son propriétaire amortit chaque année une partie de cette somme et compte pour cela le 3^o/_o de la valeur. En outre il paie des assurances s'élevant à 2 1/2^o/_o ; ses frais généraux montent à 1^o/_o.

Les provisions suivantes ont été faites : 4520 kg. biscuits, à f. 30 les 100 kg. ; 540 kg. lard, à f. 75 les 50 kg. ; 39,6 qm. de pommes de terre à f. 5 le qm. ; 320 kg. beurre, à f. 2,40 ; 320 kg. sucre, à f. 65 le q. ; 150 kg. café, à f. 210 le q. ; 3000 l. bière, à f. 23 l'hl. ; 5 hl. genièvre, à f. 1,50 le l. ; 1500 l. cidre, à f. 15 l'h. ; 7,5 t. de sel, à f. 12 le q. ; 420 kg. farine, à f. 35 le q.

Les frais de chargement et de déchargement de la « Vigilante » se sont élevés à f. 2500.

6 pêcheurs ont pris chacun 2000 morues; 8 pêcheurs, chacun 1800 morues et 10 ont pris chacun 2112 morues. On suppose que le poids moyen d'une morue soit 2,5 kg. L'armateur vend f. 21 le last, soit 55 kg. Il vend en outre 40 tonnes de foies, de 75 kg. chacune, à f. 35 le q.; les langues ont produit f. 900, les vessies f. 120, les têtes f. 170, les œufs, vendus aux pêcheurs de sardines, ont valu f. 75.

M. Kergomec a reçu de l'Etat une prime de f. 50 par pêcheur engagé; puis il a fait à chaque pêcheur une gratification de f. 150.

Dites quel est le bénéfice net de l'armateur et ce qu'il a dû à chacun des 6, des 8, des 10 pêcheurs.

Compte de M. Kergomec, armateur. RECETTES DÉPENSES

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Amortissement et assurances du bateau la « Vigilante » et frais généraux, 6 1/2 % de f. 135 000			8775	—
Provisions :				
4520 kg. biscuits, à f. 30 les 1000 kg.			1356	—
540 kg. lard, à f. 75 les 50 kg.			810	—
39,6 qm. pommes de terre, à f. 5 le qm.			198	—
320 kg. beurre, à f. 2,40 le kg.			768	—
320 kg. sucre, à f. 65 le qm.			208	—
150 kg. café, à f. 210 le qm.			315	—
3000 l. bière, à f. 23 l'hl.			690	—
5 hl. genièvre, à f. 1,50 le l.			750	—
1500 l. cidre, à f. 15 l'hl.			225	—
7,5 tonnes de sel, à f. 12 le qm.			900	—
420 kg. farine, à f. 35 le qm.			147	—
Engins de pêche			520	—
260 tonnes neuves, à f. 12 la tonne			3120	—
Diverses fournitures			350	—
Frais de chargement et déchargement			2500	—
Traitement du capitaine			1900	—
Gratification de f. 150 à chaque pêcheur.			3600	—
Prime de l'Etat, f. 50 par pêcheur	1200	—		
Paie des pêcheurs, f. 0,22 × 47520			10454	40
Vente de 2160 lasts de 55 kg., à f. 21 le last	45360	—		
» » 40 tonnes de foies, de 75 kg., à f. 35 le qm.	1050	—		
Vente des langues	900	—		
» » vessies	120	—		
» » têtes	170	—		
» » œufs	75	—		
Le bénéfice net de l'armateur est de			11288	60
	<u>48875</u>	—	<u>48875</u>	—

Il est dû à chacun des $\left\{ \begin{array}{l} 6 \text{ pêcheurs : f. } 440 + \text{ f. } 150 = \text{ f. } 590. \\ 8 \text{ pêcheurs : f. } 396 + \text{ f. } 150 = \text{ f. } 546. \\ 10 \text{ pêcheurs : f. } 464,64 + \text{ f. } 150 = \text{ f. } 614,64. \end{array} \right.$

EUG. MONOD.

BIBLIOGRAPHIE

L'histoire sainte, ses principaux caractères, ses principales phases et son utilité,
par P. Vallotton, pasteur à Lausanne, maître de religion à l'École normale.

Il y a deux manières d'envisager l'histoire sainte. On peut considérer les récits bibliques simplement comme une mine inépuisable de contes moraux et instructifs à la fois, dont l'étude est éminemment utile et féconde. A ce point de vue, peu important l'authenticité et la portée historique des faits, on les prendra pour leur valeur intrinsèque et objective. D'autres, et nous sommes de ce nombre, pensent qu'outre leur importance éducative, les faits bibliques constituent une chaîne d'or dans la trame historique de l'humanité, et que sans l'histoire sainte, les nations et les individus iraient à tâtons, sans connaître ni leurs origines, ni leur destinée finale. Ils estiment donc qu'à côté de l'histoire générale et nationale, il y a une place d'honneur à faire à l'histoire de ce peuple d'Israël qui a eu l'insigne privilège d'être le porteur et le messager du royaume de Dieu. A ceux qui douteraient encore de la valeur de ce point de vue, nous recommandons la lecture et la méditation de la brochure signalée en tête de ces lignes, éditée par F. Rouge, à Lausanne, prix : 30 cent. Quoique adressée aux moniteurs et monitrices de l'École du Dimanche, elle sera lue avec intérêt et profit par tout instituteur sérieux et elle l'affermira dans la conviction qu'on aurait grandement tort de mesurer trop parcimonieusement le temps à consacrer dans nos écoles à l'histoire sainte. Dans la première partie, l'auteur montre qu'enseignée de haut, l'histoire sainte est au fond l'histoire de l'humanité. En effet, c'est d'abord l'histoire d'une révélation progressive de Dieu, qui parle et s'unit aux hommes par des moyens admirablement appropriés aux étapes de l'humanité : théophanies, miracles, prophétie, aboutissent à cette suprême théophanie, le grand miracle de l'histoire : l'apparition de Jésus-Christ, dont l'incarnation se continue et se spiritualise dans le cours des siècles, pour se consommer dans sa glorification finale, comme chef du royaume de Dieu. Tel est dans ses grandes lignes et perçu par un œil qui voit juste et loin, l'horizon que nous ouvre l'histoire sainte. Pas n'est besoin, dès lors, d'insister sur l'utilité, nous dirions même la nécessité d'un tel enseignement. L'histoire sainte est à la fois un drame sublime et un traité d'éducation divine, intéressant à étudier, puisque c'est l'histoire de l'humanité à l'école de Dieu. La Bible, qui est le document fondamental de cette étude, est le meilleur traité qui nous montre l'existence, la providence de Dieu. Bien enseignée, elle amène l'homme de la crainte salutaire à la confiance et l'élève enfin à l'amour du Père céleste tel que nous le révèle l'Évangile. Quant à la morale de l'histoire sainte, quoi qu'en disent ses adversaires, aucune histoire ne montre mieux le mal puni et le bien récompensé, aucune galerie historique ne peut se comparer aux beaux exemples bibliques. Si donc, former des caractères, éveiller, puis éclairer les consciences, est le problème le plus élevé de l'éducation, ce ne sera pas avec les mots creux de Justice, de Solidarité, qu'on le résoudra, mais par l'enseignement bien compris de l'histoire sainte.

II. GAILLOZ.

Important pour les personnes Sourdes. Les Tympan artificiels en or de l'Institut Hollebeke, sont reconnus les seuls efficaces contre la surdité, bruits dans la tête et dans les oreilles. Un fonds permanent, soutenu par les dons de patients reconnaissants, autorise le dit Institut à les fournir gratuitement aux personnes qui ne pourraient se les procurer. S'adresser Institut Hollebeke, Kenway House, Earl's Court, Londres W. Angleterre.

VAUD

Service de l'instruction publique.

ÉCOLES NORMALES BREVET DE CAPACITÉ

Les examens de brevet de capacité des aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire sont fixés du **lundi 25 mars au jeudi 4 avril**.

Les aspirants et aspirantes **non élèves des écoles normales** doivent s'adresser par écrit au département de l'instruction publique et des cultes, service des cultes, avant le **18 mars** et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Le **règlement** et l'**horaire** de ces examens seront envoyés sur demande par le directeur des écoles normales.

Lausanne, le 2 février 1901.

Le chef du département,
Camille DECOPPET.

EXAMENS D'ADMISSION

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

- a) pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi 9 et 10 avril ;
- b) pour la **III^e classe des jeunes filles**, les mercredi et jeudi 10 et 11 avril.

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 4 avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

- a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine) ;
- b) Un certificat de vaccination ;
- c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;
- d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Il y a huit catégories de bourses variant de **50 à 400 fr.**, par fractions de 50 fr.

En outre, les jeunes gens qui se vouent à la carrière de l'enseignement sont assurés d'une pension de retraite calculée, pour les instituteurs, sur la base du $2\frac{1}{7}\%$ et, pour les institutrices, du $2\frac{2}{3}\%$ du traitement minimum légal multiplié par 30, soit une pension de fr. **900** pour les instituteurs et de fr. **720** pour les institutrices.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans** au minimum et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante ; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande.

Lausanne, le 12 février 1901.

F. GUEx, directeur.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 8, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Épargne scolaire**.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.
Chemises flanelle, chemises Jæger, etc., etc.

—→ CONFECTION SUR MESURE ←—

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS
ET SUR MESURE

de Frs. 30 à Frs. 100  pour Dames et Messieurs

J. Rathgeb-Moulin

Rue de Bourg, 20
LAUSANNE

GILETS DE CHASSE — CALEÇONS — CHEMISES

Draperie et Nouveautés pour Robes

Trousseaux complets

ATELIER DE RELIURE

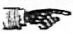
CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

—→ LAUSANNE ←—

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

LONGUE VUE !!

NOUVELLE LUNETTE possédant, par **une construction soignée**, un **agrandissement énorme**. **Vue à distance étonnante**. Les endroits les plus éloignés se voient **clairement et distinctement**. Se porte commodément dans la poche.  **seulement fr. 2,75**, avec étui contre envoi de timbres-postes ou fr. 3 en remboursement. Maison d'expédition (case postale 10112) Zurich II.

MANUFACTURE GÉNÉRALE

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Guitares
depuis 10 francs.



Mandolines
depuis 16 francs.

Zithers
en tous genres.

VIOLONS, etc., anciens et modernes.

INSTRUMENTS A VENT EN CUIVRE ET EN BOIS

de qualité supérieure garantie

 à des prix défiant toute concurrence. 

ECHANGE - LOCATION - ACHAT

Instrument d'occasion à très bon marché.

ACCESSOIRES EN TOUS GENRES

CORDES HARMONIQUES DE QUALITÉ EXTRA

Immense choix de musique. — Abonnements.

Réparations exécutées très soigneusement à des prix modérés
dans nos propres ateliers.

SPÉCIALITÉ : ACCORDÉONS ET HARMONICAS A BOUCHE

FŒTISCH FRÈRES

Maison de confiance fondée en 1804. Grande renommée et nombreuses références.

LAUSANNE

Rue de Bourg, 35 • 35, Rue de Bourg.

Succursale à VEVEY



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD, maître à l'École d'application annexée aux écoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gaillard**, inst., St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement :
Suisse,
5 fr.
Etranger,
fr. 7,50.

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :
Librairie PAYOT & Co
Lausanne.

R. LUGAN. 1898

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgurin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dériaz , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Faillettaz , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Briod , E.,	Fey.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Martin , H.,	Lausanne.
Neuchâtel.		Magnin , J.,	Préverenges.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Loele.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Loele.	M. Fritschi , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
Fribourg.			
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		

Tessin : M. Nizzola.

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Gagnaux , L., ancien syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

AGENCE DE PUBLICITE

Haasenstein & Vogler

Téléphone

LAUSANNE

11, rue du Grand-Chêne, 11
(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Annonces dans tous les journaux de **Lausanne**, du **Canton**,
de la **Suisse** et de l'**Etranger**.

TARIFS ORIGINAUX
DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION
DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

F. Payot & C^{ie}, libraires-éditeurs, Lausanne

1, rue de Bourg, 1

OUVRAGES RECOMMANDÉS POUR CATÉCHUMÈNES

Elie. Etudes bibliques adressées à la jeunesse, par Ed. Barde, pasteur.	2 50
Marthe et Marie. par le même.	3 —
Saint-Paul sur terre et sur mer, par Funcke.	3 50
Les ailes de la colombe. Discours et méditations, par P. Vallotton.	3 50
Une âme vaillante. Souvenirs d'Hortense Ray, recueillis par Jos. Autier.	3 —
Histoire d'Abraham, par A. Dentan.	3 —
La Comtesse Agénor de Gasparin, par M. Dutoit.	3 50
D.-L. Moody, l'évangéliste américain, par R.-W. Moody.	2 —
Vie en Christ. Conseils et expériences, par Frank Thomas. Relié	1 50
Attends-toi à Dieu, par Adrien Murray. Relié	1 75
Demeurez en Christ, par le même.	2 50
Pour chaque jour. Imité de l'anglais. Reliures à fr. 3 50, 4 — et 5 —.	
Psautier à l'usage de l'Eglise nationale du Canton de Vaud. Reliures depuis fr. 1 20 jusqu'à fr. 13 —.	
Psaumes et cantiques à l'usage de l'Eglise libre du Canton de Vaud. Reliures depuis fr. 2,— jusqu'à fr. 15,—.	

Pour paraître incessamment

Alfred Dreyfus

Cinq années de ma vie (1894-1899)

Ce livre est le récit émouvant de la vie d'angoisses, d'espoirs et de déceptions, de souffrances morales du condamné, avant, pendant et après le procès de 1894 à l'île du Diable et jusqu'au procès de Rennes. Un volume in-18. Prix : 3 fr. 50

S'inscrire sans retard à la Librairie Payot & C^{ie}, Lausanne.

“ LA SUISSE ”

Société d'assurances sur la vie.

FONDÉE EN 1858

Siège social: Lausanne, Rue du Midi, 2

Assurances sur la vie d'après toutes les combinaisons. Rentes viagères. Assurance sur la vie combinée avec l'assurance contre les accidents. En vertu de cette combinaison, l'assuré qui renonce à participer aux bénéfices de « La Suisse » reçoit *sans augmentation de primes* une police individuelle d'assurances contre les accidents auprès de la compagnie « Le Soleil » Sécurité générale.

Assurance combinée à effets multiples.

Cette combinaison *toute nouvelle* garantit à l'assuré un capital payable à son décès s'il survient avant un certain âge fixé dans la police, et s'il atteint cet âge la faculté d'opter entre différentes alternatives prévues dans le contrat et combinées l'une avec l'autre: conserver une assurance au décès, toucher une certaine somme au comptant ou être mis au bénéfice d'une rente viagère. Cette combinaison a le grand avantage de permettre à l'assuré d'attendre l'échéance de son contrat pour se déterminer, à ce moment, sur la façon dont il entend retirer le bénéfice de ses économies.

Pour renseignements, prospectus, etc, s'adresser au siège social à Lausanne, rue du Midi, 2, ou à MM. les agents dans toutes les localités importantes.

ÉCOLE CANTONALE DE COMMERCE LAUSANNE

Ouverture des cours de la nouvelle année, le 23 avril, à 2 h. Examens d'admission lundi 22 avril, à 7 h.

La section commerciale, de 3 ans d'études est destinée aux futurs commerçants. La section administrative prépare à l'admission aux Postes, Télégraphes, Téléphones et Douanes.

Pour l'une ou l'autre des sections, l'examen d'admission portera sur le programme du degré supérieur des écoles primaires. Le certificat d'études secondaires donne droit à l'admission en 2^e année commerciale. S'inscrire à la direction de l'école, Place Chauderon, Lausanne.

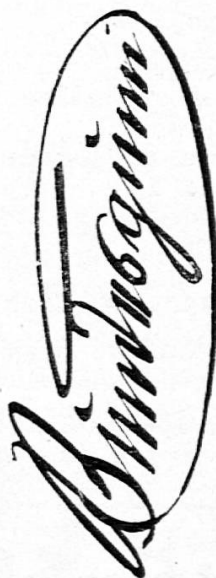
Renseignements et programmes à la direction.

Celui qui

désire employer une excellente

Gomme à effacer

DOIT ACHETER LE



(GOMME FÉDÉRALE)

patenté

O F 6679

JEUNE FILLE

alsacienne, de bonne famille, ayant son brevet supérieur d'allemand, cherche place dans bonne famille ou dans un pensionnat de la Suisse française comme gouvernante ou institutrice allemande. Références : M. le professeur Guex, directeur des Ecoles normales, Lausanne. Offres sous M 619 à Haasenstein et Vogler, A. G., Strassbourg, Alsace.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Terreaux, 4, LAUSANNE — R. de l'Hôpital, 22, NEUCHÂTEL

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.